

**DECISION**

**OBJET : Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat - Octroi d'une subvention par la Communauté Urbaine.**

Le PRÉSIDENT de la COMMUNAUTE URBAINE du CREUSOT-MONTCEAU-LES-MINES,

Vu l'article L.5211-10 du Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 6 octobre 2022, devenue exécutoire à compter du 8 octobre 2022, lui donnant délégation de compétences en vertu des dispositions susmentionnées,

Vu l'arrêté en date du 07 octobre 2022, devenu exécutoire à compter du 11 octobre 2022, donnant délégation de compétences, notamment en ce qui concerne le soutien à l'amélioration des logements du parc privé à Madame la 6<sup>ème</sup> Vice-Présidente, Madame Montserrat REYES,

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 11 février 2021, devenue exécutoire à compter du 12 février 2021, approuvant les termes de la convention d'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH).

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 20 mai 2021, devenue exécutoire à compter du 21 mai 2021, approuvant le règlement d'intervention des aides financières de la communauté urbaine aux propriétaires de logements privés dans le cadre de l'OPAH.

Considérant les demandes de subvention préalablement établies et vérifiées par l'opérateur SOLIHA en charge du suivi-animation dans le cadre de l'OPAH communautaire et conformément au règlement d'intervention des aides financières de la Communauté Urbaine.

Au titre du programme Habiter mieux :

- M. BENEDDINE Abdelhafid, propriétaire occupant très modeste.
- M. COGNARD Gilles, propriétaire occupant modeste.
- M. ROCHE Adrien et Mme DETRAIT Valentine, propriétaire occupant modeste.
- M. GUINOT Florian, propriétaire occupant très modeste.
- M. HAAS Arnaud, propriétaire occupant très modeste.
- Mme JAULT Maryline, propriétaire occupant très modeste.
- Mme OLIVEREAU Brigitte, propriétaire occupant très modeste.
- M. ROZAN Romain, propriétaire occupant très modeste.
- M. SOK PHONN PEANG David, propriétaire occupant modeste.
- Mme ZBROZINSKI Agnès, propriétaire occupant très modeste.

DECIDE ce qui suit :

- D'accorder une aide d'un montant de 1 500,00 € à M. BENEDDINE Abdelhafid

- D'accorder une aide d'un montant de 1 000,00 € à M. COGNARD Gilles
- D'accorder une aide d'un montant de 1 000,00 € à M. ROCHE Adrien et Mme DETRAIT Valentine
- D'accorder une aide d'un montant de 1 500,00 € à M. GUINOT Florian
- D'accorder une aide d'un montant de 1 500,00 € à M. HAAS Arnaud
- D'accorder une aide d'un montant de 1 500,00 € à Mme JAULT Maryline
- D'accorder une aide d'un montant de 1 500,00 € à Mme OLIVEREAU Brigitte
- D'accorder une aide d'un montant de 1 500,00 € à M. ROZAN Romain
- D'accorder une aide d'un montant de 1 000,00 € à M. SOK PHONN PEANG David
- D'accorder une aide d'un montant de 1 500,00 € à Mme ZBROZINSKI Agnès
  
- La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux mois à compter de sa publication.
- La présente décision sera communiquée aux membres du Conseil communautaire à la faveur d'une prochaine réunion.

Fait à Le Creusot, le 6 avril 2023

Certifié pour avoir été reçu  
à la sous-préfecture le 17 avril 2023  
et publié, affiché ou notifié le 17 avril 2023

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

LE PRESIDENT,  
Pour le président et par délégation,  
La vice-présidente,

Monserrat REYES



LE PRESIDENT,  
Pour le président et par délégation,  
La vice-présidente,

Monserrat REYES

